

La forêt

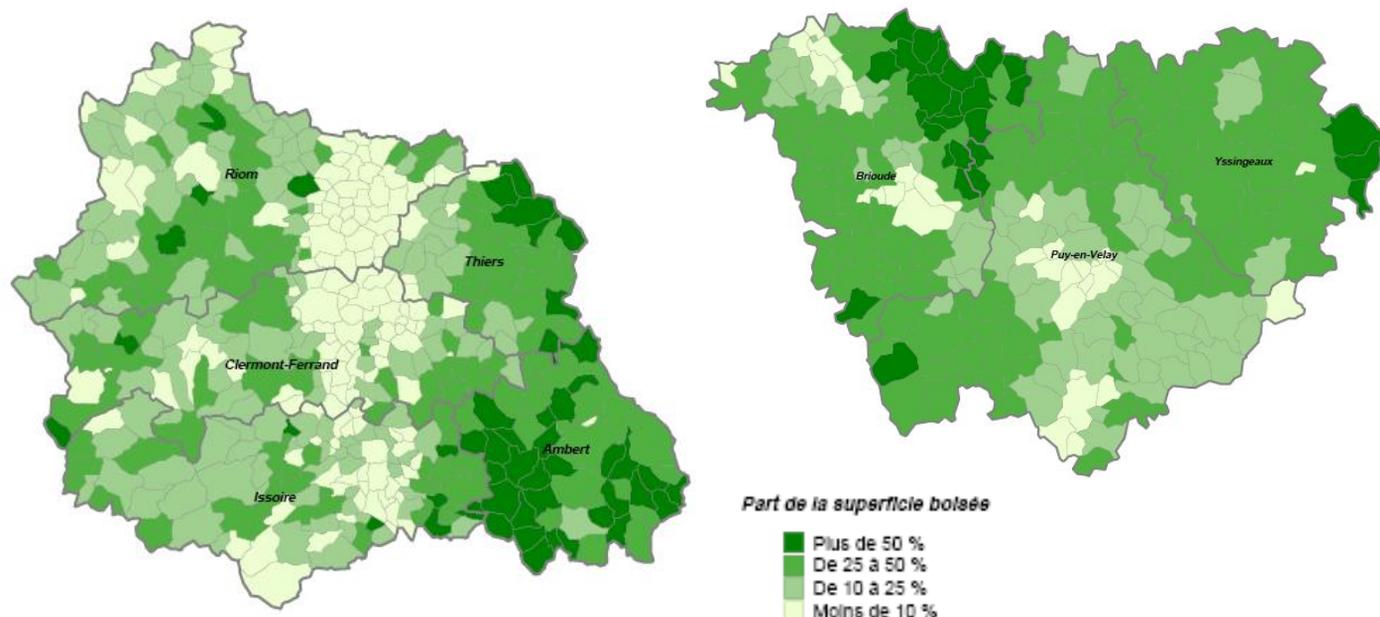
Actions du PNR Livradois-Forez

Le PNR du Livradois-Forez est un territoire très boisé. Les taux de boisement peuvent atteindre plus de 50 % du haut Livradois vers le plateau de la Chaise-Dieu.

L'évolution des paysages en Livradois-Forez est ressentie par ses habitants de façon négative. Elle résulte de processus d'enfrichement ou d'enrésinement anarchiques hypothéquant à la fois les paysages, certains milieux naturels, l'attrait touristique de la région et surtout le maintien d'une vie sociale dans de nombreux secteurs. Le principal outil mis en œuvre et permettant une maîtrise de l'extension anarchique de la forêt est la réglementation des boisements. Ainsi le syndicat mixte du parc élabore, en concertation avec les services de l'État et les départements, un programme pluriannuel de révision de la réglementation des boisements sur son territoire. Il surveille l'application stricte de cette réglementation et son impact en se dotant d'outils de suivi (photos aériennes, demandes d'autorisations, ...). Il soutient les actions de reconquête paysagère (élimination de timbres-poste, remise en culture de friches, ouvertures de points de vue) techniquement et en mobilisant des moyens financiers existants (aides aux échanges fonciers, aux travaux de dessouchage, de remise en culture) ou qu'il met en place.

Dans la Charte du Parc (1998-2008), les communes, ou les communautés de communes du Parc, se sont engagées à se doter d'une réglementation des boisements, à procéder à sa révision systématique à son échéance (6 ans), et à veiller à l'application stricte des mesures prévues. La profession agricole participe aux actions de reconquête paysagère conformément aux priorités d'intervention définies au niveau du syndicat mixte.

Source: Charte du PNR du Livradois-Forez (1998-2008)



Sources: Inventaire communal, INSEE, 1998. Charte du PNR du Livradois-Forez (1998-2008).